



ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE SANTÉ AUTOCHTONE

Le 13 septembre 2004, une réunion spéciale du Premier ministre, des premiers ministres et des dirigeants autochtones s'est tenue à Ottawa pour discuter d'actions conjointes visant à améliorer la santé des Autochtones et à adopter des mesures pour réduire l'écart entre l'état de santé des Autochtones et celui des autres Canadiens. Afin de soutenir les orientations ayant fait l'objet d'un accord, le gouvernement du Canada a annoncé un financement total de 700 millions de dollars pour un ensemble de nouveaux engagements fédéraux qui abordent les aspects urgents et cruciaux d'un plan à long terme composé des éléments suivants :

- 200 millions de dollars pour un **fonds pour l'adaptation des services de santé aux Autochtones** qui permettra aux gouvernements et aux communautés de concevoir de nouvelles façons d'intégrer et d'adapter les services de santé existants pour mieux répondre aux besoins des Autochtones.
- 100 millions de dollars pour une **initiative pour les ressources humaines en santé autochtone** qui vise principalement : 1) à encourager les Autochtones à choisir des professions liées au domaine de la santé; 2) à adapter les programmes d'enseignement actuels destinés aux professionnels de la santé de manière à ce qu'ils tiennent compte des réalités culturelles; 3) à améliorer le maintien en poste des professionnels de la santé qui œuvrent auprès des Autochtones.
- 400 millions de dollars pour des **programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies** axés principalement sur le diabète, la prévention du suicide, la santé maternelle et infantile, ainsi que le développement du jeune enfant.

Le fonds pour l'adaptation des services de santé aux Autochtones

Le fonds pour l'adaptation des services de santé aux Autochtones comprendra trois secteurs de financement :

- Le secteur pancanadien appuiera des initiatives mises en œuvre partout au Canada pour améliorer l'intégration et l'adaptation des services et des programmes de santé destinés aux Autochtones au-delà de ce que peut accomplir individuellement une administration.
- Le secteur provincial et territorial aidera les gouvernements provinciaux et territoriaux à adapter leurs programmes et leurs services aux besoins particuliers des populations autochtones.

- Le secteur régional et local soutiendra des projets spécifiques visant l'intégration des services et des programmes de santé offerts aux Autochtones, ainsi que l'adaptation des programmes et des services existants aux besoins particuliers des communautés autochtones en général.

Le fonds vise à atteindre les résultats suivants :

- Une meilleure intégration des services de santé destinés aux Autochtones : renforcer la capacité et améliorer la coordination dans la prestation des services de santé.
- Un meilleur accès aux services de soins de santé pour les Autochtones : améliorer l'accès aux services de santé pour les Autochtones.
- Une meilleure adaptation des programmes et des services de santé aux Autochtones : soutenir l'adaptation des programmes de santé pour mieux répondre aux besoins particuliers des différentes populations autochtones.
- Une participation accrue des Autochtones : faire participer pleinement les Autochtones à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes et des services de santé qui leur sont destinés.

L'initiative pour les ressources humaines en santé autochtone

Compte tenu des défis particuliers auxquels sont confrontées les communautés des Premières nations, des Inuits et des Métis, l'objectif de cette initiative est d'améliorer l'accès à des services de santé de qualité pour tous les Autochtones par les moyens suivants :

- la formation des Autochtones : accroître le nombre d'Autochtones qui choisissent de faire carrière comme médecins, infirmières ou autres professionnels de la santé;
- des changements apportés aux programmes d'enseignement : adapter les programmes d'enseignement actuels pour former des professionnels de la santé de manière à ce qu'ils soient mieux préparés à tenir compte des différences culturelles des Autochtones;
- le maintien en poste des professionnels de la santé : encourager le maintien en fonction des fournisseurs de soins de santé qui travaillent auprès des communautés autochtones.

Grâce à l'initiative pour les ressources humaines en santé autochtone, nous souhaitons bâtir une main-d'œuvre qui répondra aux besoins particuliers des Autochtones. Nous espérons aussi résoudre les problèmes actuels et émergents en matière de services de soins de santé offerts aux Autochtones et donner suite aux priorités de cette population dans ce domaine.

Investissements dans la santé autochtone – Promotion de la santé et prévention des maladies

Les activités de promotion de la santé et de prévention des maladies constituent un des mécanismes les plus efficaces pour améliorer les résultats dans le secteur de la santé. Des améliorations considérables dans l'état de santé des Autochtones à long terme pourraient être apportées en mettant l'accent sur deux priorités essentielles :

- activités de promotion de la santé, d'intervention précoce et de prévention des maladies axées sur la réduction des taux élevés de diabète et de suicide;
- programmes en matière de santé maternelle et infantile et de développement du jeune enfant.

Le gouvernement du Canada s'est solidement engagé à travailler avec les organisations et les communautés autochtones pour réduire l'écart entre l'état de santé des Autochtones et celui des Canadiens non autochtones.

À long terme, le résultat souhaité est une réduction considérable de l'écart relatif à la mortalité infantile et l'espérance de vie, au moyen de diverses activités ayant les objectifs suivants :

- la mise en valeur de l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones : améliorer cette initiative afin de continuer à contrer le fléau du diabète;
- l'élaboration d'une stratégie en matière de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones : accroître la résilience et réduire les risques de suicide chez les jeunes Autochtones en entreprenant des activités axées sur la prévention, l'intervention précoce et l'intervention en cas de crise;
- l'amélioration des programmes de santé maternelle et infantile et l'élargissement du Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) : s'assurer que les enfants autochtones ont un bon départ dans la vie, en augmentant le soutien et les services qui sont essentiels à leur plein développement.